

**SRL ACE COMPUTER  
RUE JEAN JAURES 5  
7190 ECAUSSINNES**

### PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/05/2023, les sociétés :

#### MEGABYTE APPLICATIONS

N° entreprise : BE 0864.357.694  
Forme : SRL  
Capital social : 12.500 €  
Siège social : LUCHTHAVEN 25 – 1800 VILVOORDE  
RPM : ANTWERPEN

Objet social : La société a pour objet :

L'objet de la société est le suivant

1. Technologies de l'information et activités connexes, y compris, entre autres : Le conseil en informatique, qui doit comprendre :

- La fourniture de conseils sur les types d'ordinateurs (hardware) et leur configuration et l'application des logiciels associés (software) : l'analyse des besoins et des problèmes des utilisateurs et la proposition de la meilleure solution ;
- Activités des intégrateurs de systèmes.

Réalisation de programmes et de systèmes prêts à l'emploi :

- L'analyse, la conception, la programmation et éventuellement l'émission de systèmes prêts à l'emploi, y compris des systèmes d'identification automatique des données : développement, production, livraison/composition de documentation sur des logiciels standard ou spéciaux ;
- Fournir des conseils en rapport avec les programmes informatiques ;
- Fournir une assistance dans l'application des programmes ;
- L'application des techniques de l'informatique électronique dans l'activité industrielle ;
- Déploiement de personnes et de biens pour soutenir les activités des clients ;
- Le développement de produits logiciels hautement qualifiés et leur commercialisation. Formation à l'informatique.

Traitement des données. Bases de données.

Autres activités liées à l'informatique.

Le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation, la location et le crédit-bail, la distribution, la fabrication, l'assemblage et l'entretien de tout matériel électronique destiné au traitement des données, à l'automatisation des entreprises et aux télécommunications, y compris le matériel informatique, les pièces, les périphériques et les fournitures, cette énumération ayant un caractère exemplaire et non exhaustif.

Fabriquer ou faire fabriquer et transporter tous les produits, matériels et équipements précités.

2. Activités d'administration et de gestion, y compris, mais sans s'y limiter :

- Conseil en affaires et en gestion, y compris, mais sans s'y limiter, la fourniture de conseils et d'une assistance pratique aux entreprises en matière de relations publiques et de communication, la fourniture de conseils et d'assistance aux entreprises et aux pouvoirs publics dans des domaines tels que la planification, l'organisation, l'efficacité et la supervision, la fourniture d'informations à la direction des entreprises, le calcul des coûts et des avantages des mesures proposées dans le domaine de la planification, de l'organisation et de l'efficacité, la fourniture de conseils dans le domaine de la gestion en général ;
- Intervenir dans la gestion quotidienne et représenter les entreprises en exerçant, entre autres, des mandats d'administrateur, de gérant ou de liquidateur ;
- Assister les entreprises dans les domaines du commerce, de l'industrie et de l'administration, en effectuant des travaux de secrétariat, en domiciliant des entreprises, en mettant à disposition des bureaux, des entrepôts et des espaces de production, en réalisant des études préparatoires et des conseils dans les domaines de la gestion, de la législation économique, du marquage, de l'exportation



et de l'importation. législation économique, marquage, exportation et importation, impression et publication d'études, de rapports et assistance aux entreprises et dans le processus de création ou de reprise d'entreprises existantes, envoi et réception de courrier et, plus généralement, tout ce qui peut être utile à la création, au fonctionnement et à la gestion d'entreprises.

Activités de holding, comprenant entre autres

- L'acquisition par voie de souscription, d'apport, de fusion, de coopération, d'intervention financière ou autre, d'un intérêt ou d'une participation dans toutes les opérations, sociétés ou associations existantes ou futures, en Belgique ou à l'étranger, sans distinction ;
- Gérer, valoriser, vendre, monétiser ou aliéner de toute autre manière les participations ou intérêts ;
- Toutes opérations financières et conventions financières, à l'exception des activités légalement réservées aux caisses d'épargne et de dépôt et aux sociétés de gestion de patrimoine et de conseil en investissement ;

- Participer directement ou indirectement à la gestion, à la direction, au contrôle et à la liquidation des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation et, en général, toutes les opérations qui se rapportent directement ou indirectement, en tout ou en partie, aux activités d'une société holding.

3. Toutes les activités de commerce de gros et de détail, d'importation et d'exportation, de location et de leasing, de distribution, d'agence, de représentation, de conception, de fabrication, de réparation, d'entretien, d'installation d'accessoires et de pièces détachées, y compris la prestation de tous les services liés à ces activités commerciales, tant en ce qui concerne les véhicules pour le transport terrestre que les véhicules pour le transport par eau ou le transport aérien, y compris, mais sans s'y limiter :

- Véhicules à moteur, pour le transport privé et public, voitures particulières, camionnettes, camions, tracteurs, semi-remorques, remorques, conteneurs, machines, outils et matériel liés à l'activité de transport ;
- Motos, cyclomoteurs et bicyclettes ;
- Les remorques urbaines, les remorques couvertes, les semi-remorques, les remorques à bâches coulissantes, les châssis porte-conteneurs et les remorques diverses ;
- Les camping-cars et les caravanes ;
- Semi-remorques, châssis, moyens de transport et tout type de matériel roulant ;
- Navires, bateaux (y compris les bateaux à voile et à moteur), Yacht et autres embarcations de plaisance ;
- Tous les accessoires, pièces et accessoires des produits susmentionnés, ainsi que tous les matériaux, équipements et produits connexes.

L'acquisition, l'octroi et l'exploitation de marques, brevets, exclusivités, licences et concessions sous quelque forme que ce soit, relatifs aux activités et techniques de transport.

4. Toutes les activités d'une entreprise générale de construction au sens le plus large du terme pour l'exécution de tous les contrats de travaux, éventuellement en coordination avec des sous-traitants, et notamment mais pas exclusivement :

- Entreprise de fabrication et de montage de murs préfabriqués dans toutes les constructions ;
- Entreprise de construction de maisons préfabriquées ;
- Entreprise de montage de bâtiments (travaux de charpente et montage à la journée) ;
- Entreprise de couverture et de construction de charpentes ;
- Entreprise d'étanchéité de toitures, de toits-terrasses et de sous-sols ;
- Entreprise de travaux de maçonnerie et de béton ;
- Entreprise pour les travaux de plafonds et de ciment ;
- Entreprise pour les travaux de charpente et de menuiserie ;
- Entreprise pour les travaux d'électricité ;
- Entreprise de pose de sols en bois et autres matériaux ;
- Entreprise de pose de carreaux de sol et de mur ;
- Entreprise de démolition et de travaux de démolition ;
- Enlèvement de déchets et de gravats de construction ;
- Entreprise pour les travaux de rénovation et de restauration ;
- Entreprise de pose de chapes ;
- Travaux de terrassement ;
  - o Terrassement : creusement, élévation, nivellement et mise à niveau de chantiers, creusement de tranchées et de fossés, enlèvement de roches, terrassement à l'aide d'explosifs ;
  - o Abaissement de la nappe phréatique et drainage des chantiers ;
  - o le drainage des terres agricoles et forestières ;
- Les sondages et forages :

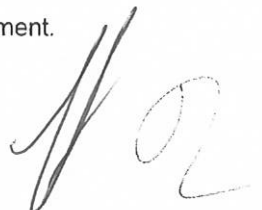
- o Forage d'essai et prélèvement d'échantillons de sol à des fins de construction ou à des fins géophysiques, géologiques ou autres ;
- o Réalisation de forages horizontaux pour la pose de câbles et de canaux ;
- L'installation et la construction de piscines ;
- Travaux de plomberie ;
- Installation de chauffage, de climatisation et de ventilation, y compris l'installation dans les bâtiments et autres structures d'équipements (y compris les équipements de contrôle) et de tuyauteries pour le chauffage, la ventilation, le refroidissement et la climatisation ;
- Autres travaux de plomberie, y compris l'installation dans les bâtiments et autres structures de conduites d'eau, d'articles et d'équipements à usage sanitaire, de systèmes d'arrosage, de raccordements au gaz, de conduites pour divers gaz (y compris pour l'oxygène dans les hôpitaux) ;
- Plâtrage ;
- L'application de plâtre et de stuc (y compris l'application d'une base adhésive) à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments et autres structures ;
- o Pose de cloisons et de plaques de plâtre ;
- Tous les travaux de finition des bâtiments ;
- Coordination générale des travaux de chantier et promotion de la construction ;
- L'exécution de toutes les activités liées à la coordination de la construction et à la coordination de la sécurité, au sens le plus large.

5. L'exploitation d'une entreprise immobilière générale au sens le plus large du terme, y compris, mais sans s'y limiter :

- Toutes les opérations relatives aux biens immobiliers et aux droits réels immobiliers telles que, entre autres, le droit de bail et le droit de superficie et le crédit-bail immobilier à des tiers, l'achat et la vente tant en pleine propriété qu'en usufruit et/ou en nue-propriété, la construction, la rénovation, l'entretien, la location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, l'achat et la vente, la location et le crédit-bail de biens mobiliers relatifs à l'ameublement et à l'équipement de biens immobiliers, ainsi que toutes les opérations relatives à l'achat et à la vente de biens immobiliers et à l'exploitation de biens mobiliers. l'achat et la vente, la location et le crédit-bail de biens meubles relatifs à l'ameublement et à l'équipement de biens immeubles, ainsi que tous les actes se rapportant directement ou indirectement à cet objet et de nature à favoriser le produit des biens meubles et immeubles, bref, toutes les transactions et opérations immobilières au sens le plus large et de quelque nature qu'elles soient à l'exception de toutes les activités réservées à l'agent immobilier ;
- la gestion et le développement de projets et tout ce qui s'y rapporte, comme la promotion, la réalisation, la vente et la commercialisation de projets, y compris, mais sans s'y limiter, la supervision de projets de construction, le suivi de projets, la supervision, les contrôles sur place et les évaluations d'experts, le calcul des coûts et la gestion du budget la coordination des travaux de construction et leur supervision pendant et après la construction, ainsi que la coordination générale des travaux sur le chantier en général et, en particulier, des travaux liés à l'exécution complète ou partielle des travaux d'achèvement de la construction par des sous-traitants, la fourniture de conseils techniques, juridiques et administratifs, toutes sortes de conseils au client, la négociation et la désignation d'architectes, d'entrepreneurs et d'autres personnes concernées, l'intervention auprès de toutes sortes d'autorités et d'organismes pour l'obtention de permis et d'autres procédures administratives.

6. L'exploitation d'une boutique en ligne pour le commerce de gros et de détail de tous les appareils électriques, appareils électroménagers, tant blancs que bruns, appareils d'éclairage, appareils de chauffage, appareils de climatisation, équipements audio et vidéo à usage domestique, y compris, mais sans s'y limiter, les appareils de radio et de télévision les appareils vidéo et DVD et tous les autres appareils de reproduction du son et/ou de l'image ou d'enregistrement du son et/ou de l'image, les antennes de réception et de transmission, tous les appareils électroniques destinés au traitement de l'information et aux télécommunications, y compris le matériel informatique, les pièces détachées, les périphériques et les fournitures, y compris les logiciels, ainsi que tous les accessoires et articles auxiliaires pour les produits susmentionnés.

7. Octroyer des prêts et des ouvertures de crédit à des entreprises ou à des particuliers, sous quelque forme que ce soit ; dans ce contexte, elle peut également se porter garante ou donner sa garantie, au sens le plus large, de toutes les opérations commerciales et financières. La société ne peut en aucun cas faire de la gestion de patrimoine ou du conseil en investissement tels que visés dans les lois et arrêtés royaux relatifs aux opérations financières et aux marchés financiers ainsi qu'à la gestion de patrimoine et au conseil en investissement et doit s'abstenir de toutes opérations commerciales et financières légalement réservées aux banques de dépôt, aux dépositaires de dépôts à court terme, aux caisses d'épargne, aux sociétés hypothécaires, aux sociétés de capitalisation, aux sociétés de gestion de patrimoine et aux sociétés de conseil en investissement.



Pour tout ce qui précède, la société agit pour son propre compte, sur commission, comme intermédiaire ou comme représentant.

Elle peut hypothéquer ses immeubles et mettre en gage tous ses biens, y compris le fonds de commerce, elle peut garantir et avaliser tous prêts, ouvertures de crédit et autres engagements tant pour elle-même que pour tous tiers pour autant qu'elle y ait un intérêt propre.

Les activités comprises dans l'objet susmentionné qui requièrent l'approbation préalable de l'autorité compétente ou d'un organisme habilité à cet effet, une attestation ou un certificat, qui sont réglementées ou soumises à des conditions d'approbation, seront sous-traitées par la société à une personne morale répondant aux conditions fixées, à moins que la société, ou une personne dans la relation requise par la loi et/ou les règlements applicables affiliée à la société, ne dispose des attestations, documents et/ou autorisations nécessaires pour que la société puisse exercer elle-même ces activités.

ET:

### **ACE COMPUTER**

N° entreprise : BE 0467.145.664

Forme : SRL

Capital social : 6.197,33 €

Siège social : RUE JEAN JAURES 5 – 7190 ECAUSSINNES

RPM : MONS

Objet social :

La société a pour objet, en Belgique ou à l'étranger, pour son compte ou pour celui de tout tiers, seule ou en association :

- Toute opération industrielle, commerciale, artisanale ou financière relative à l'import, l'export, la vente en gros ou en détail, la fabrication, la commercialisation, sous toutes ses formes, de tout matériel, système ou service d'automation (industrielle ou bureautique), d'informatisation, de communication et de programmation
- Toute activité se rapportant directement ou indirectement à la formation en marketing, commerciale, financière, administrative ou en organisation, pour des personnes privées, des administrations et de petites, moyennes ou grandes entreprises, en ce compris, la comptabilité, les études de marché, la gestion, la communication, la recherche et développement de nouveaux produits techniques ou débouchés, l'informatique et les télécommunications, la prospection, les incentives, la publicité, la création de société(s) et/ou d'association(s) ou toute autre activité nécessaire à la survie ou au développement de la ou des entreprise(s) ou personne(s) cliente(s)
- L'analyse, le développement et la commercialisation de programmes informatiques, standards ou spécifiques

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société ACE COMPUTER SRL par la société MEGABYTE APPLICATIONS SRL dans le but de réduire les coûts et de simplifier la gestion.

Le présent projet est établi conformément à l'article 693 du code des sociétés. Du fait que la SRL absorbante détient la totalité des parts de la SRL absorbée, il est fait application des articles 676 et 719 à 725 du code des sociétés, qui prévoient notamment un projet de fusion simplifié.

Il est établi ce qui suit :

- Les apports effectués par la société absorbée ne sont pas rémunérés par l'attribution de parts de la société absorbante, il ne doit donc pas être établi un rapport d'échange.



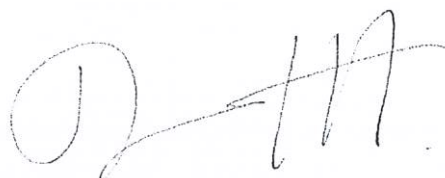


- Pas d'augmentation de capital : du fait de la détention par la société absorbante de la totalité des actions émises par la société absorbée, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la société absorbante.
- La société absorbée sera dissoute de plein droit dès que la fusion aura été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit.
- Il n'est pas requis d'arrêter les émoluments des commissaires, réviseurs d'entreprises ou experts-comptables dès lors qu'aucun rapport d'échange n'est dressé.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers attribués aux gérants des sociétés appelées à fusionner.
- Le présent projet de fusion sera déposé auprès du greffe du tribunal de commerce d'Anvers pour la société absorbante SRL MEGABYTE APPLICATIONS, et au greffe du tribunal de commerce de Mons pour la société absorbée SRL ACE COMPUTER.
- La fusion sera applicable au 01/07/2023. Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater du 01/01/2023.
- L'assemblée appelée à se prononcer sur la fusion aura lieu dans les délais légaux, soit dans 6 semaines. La gérance communiquera au moins un mois avant l'assemblée les états comptables et le rapport.

Fait à Ecaussinnes le 15/05/2023



Michel HEMBERG  
Administrateur



Thierry LEVINTOFF  
Administrateur